

Concours interne de recrutement d'élèves IAE

.....

Un concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) est ouvert au titre de l'année 2019. Ce concours fait l'objet de la note de service SG/SRH/SDDPRS/2018-905, publiée le 13 décembre 2018, **disponible en fin de cet article.**

Candidatures

Peuvent faire acte de candidature les fonctionnaires et agents publics de l'État et de ses établissements publics qui justifient de **trois années au moins de services publics**, période de scolarité non comprise, à la date du 1^{er} janvier 2019. Le concours est également ouvert aux candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale et aux candidats justifiant de trois ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au troisième alinéa du 2° de [l'article 19 de la loi du 11 janvier 1984](#), dans les conditions fixées par cet alinéa.

Le nombre de places offertes n'est pas encore fixé.

Épreuves

Le concours comporte deux épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission.

- **Épreuves d'admissibilité :**

- rédaction d'une note de synthèse à destination d'un public spécifié dans le sujet de l'épreuve écrite (durée 4 h, coefficient 3) ;
- rédaction d'un rapport mettant en exergue la problématique et les enjeux présentés dans le texte fourni et formulant un point de vue critique et argumenté par le candidat, en faisant notamment appel à des arguments relevant de différents registres techniques, scientifiques, économiques et/ou sociologiques (durée 3 h, coefficient 2).

Le référentiel des compétences figure en annexe 1 de la note de service.

- **Épreuves d'admission :**

- test d'anglais de compréhension écrite (QCM, durée 30 min, coefficient 2) ;
- épreuve individuelle d'entretien oral devant un jury, sur la base d'un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle (RAEP) non noté (durée 30 min, coefficient 4).

Cette épreuve consiste en un exposé du candidat sur son parcours d'une durée de 10 minutes maximum et d'un entretien de 20 minutes minimum avec le jury destiné à évaluer

l'aptitude du candidat à mobiliser, dans un environnement professionnel, les connaissances et les compétences acquises, à apprécier sa motivation et son adéquation avec les fonctions d'ingénieur de l'agriculture et de l'environnement.

À noter que les lauréats, nommés élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, sont astreints à une scolarité d'une durée maximum de trois ans à l'institut national supérieur des sciences agronomiques de l'alimentation et de l'environnement de Dijon (AgroSup Dijon). Toutefois, la formation a été réorganisée pour pouvoir être dispensée en 2 années.

Calendrier

- **Pré-inscriptions : du 10 janvier au 7 février 2019 inclus**, sur le site www.concours.agriculture.gouv.fr
- Date limite de dépôt des confirmations d'inscription et des dossiers de candidature : 21 février 2019 dernier délai, le cachet de la Poste faisant foi.
- Épreuves écrites d'admissibilité : 28 mars 2019 à Cachan (94).
- Épreuves orales d'admission : à partir du 4 juin 2019 à Paris.

La note de service :

[2018-905_final](#)



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF